DLP 15-9-80 11001

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"

(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Rue St-Jean prolongée - 31130 BALMA - (Tél. 24.06.51)

ABONNEMENT ANNUEL
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
C.C.P. 8612-11 R TOULOUSE

- B.P. N° 19 -

- BULLETIN TECHNIQUE N° 175 (21ème envoi de 1980) -

9 septembre 1980

/ V I G N E /

TORDEUSES DE LA GRAPPE (*Eudémis*)

Dans les secteurs les plus précoces (Frontonnais, Gaillacois, secteurs de ST-LAURENT, STE-CECILE, CESTAYROLS, BERNAC et Moissagais), le troisième vol a débuté au cours des tout derniers jours du mois d'août. Les captures sont faibles à assez faibles mais des oeufs, relativement nombreux, ont été déposés, surtout à partir des premiers jours de septembre. Actuellement, les éclosions de jeunes chenilles sont commencées. En conséquence, dans les parcelles sensibles dans lesquelles ont eu lieu des dégâts notables lors de la génération précédente, effectuer un traitement dès réception. Régler les appareils de manière à localiser le produit dans la zone des grappes.

Ailleurs, les captures sont nulles ; attendre un prochain bulletin.

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

En raison du retard important de la végétation de la vigne, la pourriture grise risque de causer, cette année, des dommages importants. Elle est déjà présente un peu partout à l'intérieur des grappes, même en l'absence de "vers".

Un traitement spécifique devrait être appliqué à la véraison ; il pourra éventuellement être combiné avec le traitement dirigé contre l'eudémis.

MILDIOU

La maladie a progressé à la faveur des pluies orageuses chaudes et les feuilles des extrémités encore en voie de croissance portent assez fréquemment des taches.

En particulier, dans les parcelles où la végétation est encore active, un traitement cuprique pourrait être appliqué afin de conserver un maximum de feuillage et d'assurer un meilleur aoûtement du bois.

BLACK-ROT

Dans les vignes où des foyers existent, les attaques de raisins peuvent se poursuivre jusqu'à la récolte. Dans ces parcelles, il est donc utile de poursuivre la lutte en utilisant de préférence une association de cuivre et de manèbe ou de mancozèbe.

/ A R B R E S A F R U I T S A P E P I N S /

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER SUR POMMES, POIRES, COINGS

Cet insecte demeure très actif et des oeufs sont déposés journellement.

Dans les plantations voisines de vergers de pêchers contaminés par la Tordeuse orientale, il serait prudent d'effectuer un nouveau traitement en respectant les délais de carence des produits.

P. 230

MINEUSE CERCLEE (*Leucoptera scitella*)

Le troisième vol de papillons est en cours et des oeufs ont déjà été déposés. Uniquement dans les plantations dont la production est éventuellement destinée à l'exportation vers le CANADA et l'EGYPTE, et dont la récolte n'interviendra pas avant le 25 septembre, placer un traitement vers le milieu de la semaine du 15 au 21 septembre avec un produit à base de méthomyl (voir le bulletin du 12 août 1980). Rappelons que le délai de carence du méthomyl est de 7 jours.

/ CULTURES LEGUMIERES /

TEIGNE DU POIREAU

Le quatrième vol de papillons est commencé ; de nombreuses pontes sont déposées depuis les tout derniers jours du mois d'août, et les premières éclosions de chenilles ont lieu actuellement.

Dans les cultures sensibles, un traitement est donc à appliquer dès à présent. Pour les parcelles à récolter prochainement veiller au respect de la législation sur les délais de carence (intervalle entre le dernier traitement et la récolte).

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU.-

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES".

Le Directeur-Gérant : J. THIAULT.-

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.

P 224